



Poliez-Pittet, le 12 mai 2010

**Au Conseil Général
de Poliez-Pittet**

=====

**Préavis municipal no 1 – 2010
Gestion et comptes de l'année 2009**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2009 qui bouclent avec un excédent de produits de **Fr. 16'467.86.**

* _ * _ * _ * _ *

Par comparaison entre les éléments des comptes et du budget, nous pouvons apporter les éclaircissements suivants :

Total des charges et revenus par nature

Budget

Charges : Fr. 2'540'019.00
Revenus : Fr. 2'345'446.00

Déficit budgeté *Fr. 194'573.-*

Comptes

Charges : Fr. 2'816'153.45
Revenus : Fr. 2'832'621.31

Bénéfice de l'exercice **Fr. 16'467.86**

Le détail des chiffres du compte de fonctionnement se présente comme suit :

1 ADMINISTRATION GENERALE

Budget :	Fr.	269'600.00
Comptes :	Fr.	<u>243'396.75</u>
	économie de	Fr. 26'203.25

Des économies ont été réalisées dans les postes suivants :

- Conseil et Municipalité Retour d'un montant de Fr. 1'800.- suite à notre retrait de la fusion.
- Charges liées aux personnels
- Achat de mobilier et matériel
- Entretien de mobilier et machines de bureau
- Réception et manifestations
- Participation à des charges cantonales
- Cotisations et contributions
- Dons, aides, subventions

Concernant le poste ci-après, le budget n'a pas été utilisé, à savoir :

- Aide en faveur du Football-Club (Fr. 15'000.-) Plus d'actualité suite à la reprise des installations par la Commune

Le compte suivant présente un dépassement du budget :

- Imprimés et fournitures de bureau L'impression du Turllet se fait auprès d'une imprimerie
- Journaux, annonces off. , textes légaux, etc. Frais d'annonce « nouvelle boursière »
- Honoraires et prestations de service Frais liés au nouveau logiciel de l'administration communale (formation + mise en route)
- Part aux charges LEB-PTT-Publicar-M2 Facture de l'Etat plus élevée

2 FINANCES

Budget :	Fr.	1'266'887.00
Comptes :	Fr.	<u>1'527'791.48</u>
	recettes supplémentaires	Fr. 260'904.48

210 - Impôts

Les recettes fiscales sont plus élevées que nos prévisions, notamment pour l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, l'impôt à la source, les droits de mutation, l'impôt sur les successions et donations et sur les gains immobiliers.

./.

22 - Service financier

Au niveau de la péréquation, le bouclage de la période 2008 a vu en retour en notre faveur d'un montant de Fr. 16'312.-. Dès lors, le montant de Fr. 70'000.- provisionné pour 2008 a été comptabilisé dans le compte « 220.452.0 - Fds péréquation, décompte année précédente ».

230 - Amortissement et réserve

Une fois les écritures budgétaires et obligatoires comptabilisées, la somme à disposition, soit fr. 154'467.86, a permis les amortissements supplémentaires ou attributions aux fonds de réserves suivants :

Amortissement

• Collège Nord	Fr.	7'999.00
• Rénovation bâtiment congélateur	Fr.	1.00
• Réfection du Turlet	Fr.	1.00
	Fr.	8'001.00

Attribution aux Fonds de réserve

• 9280.30 - Fonds de réserve	Fr.	50'000.00
• 9280.40 - Fonds de Réserve – Ass. AIEHJ	Fr.	80'000.00
	Fr.	130'000.00

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Budget :	Fr.	9'960.00
Comptes :	Fr.	8'517.17
	économie de	Fr. 1'442.83

310 - Terrains

Le montant de Fr. 15'000.- budgétisé pour la réfection d'un collecteur n'a pas été utilisé, car les travaux n'ont pas été faits.

320 - Forêts

Ce dicastère clôture l'exercice avec un excédent de charges de Fr. 69'378.10.

Suite à notre adhésion au Groupement forestier de la Menthue, nous ne recevons plus directement les bénéfices de notre vente de bois. C'est pourquoi, dans l'exercice 2009, aucun montant ne figure dans le compte « 320.435.1 – Vente de bois de service, d'industrie et feu ».

35 - Bâtiments

Le résultat des bâtiments est conforme au budget. Notons toutefois que les comptes concernant la Cantine du Foot et les installations n'étaient pas budgétisés et que grâce à des coûts d'entretien budgétisés dans les comptes des autres bâtiments mais non-utilisés, ce chapitre reste bénéficiaire.

./.

4 TRAVAUX

Budget :	Fr.	267'800.00
Comptes :	Fr.	323'859.60
	frais supplémentaires	Fr. 56'059.60

42 - Service de l'urbanisme

Des frais d'honoraires pour l'étude d'une digue de protection du Flamy pour un montant de Fr. 17'653.65, ainsi que pour l'étude du plan de quartier du Flamy Fr. 10'053.50 ont été payés.

Les émoluments pour les autorisations de constructions sont de Fr. 8'668.40, ce qui laisse un solde net de fr. 594.30 une fois déduits les frais du Service technique et les publications.

Des charges foncières grevant des terrains constructibles ont été encaissées pour un montant de fr. 48'040.-.

430 - Routes

Dépenses supplémentaires de Fr. 45'088.35

Les comptes présentant un dépassement significatif du budget sont les suivants :

- Achat de matériel Pare-neige et panneaux signalisation
- Achat de sel à neige
- Entretien des routes Traitement des fissures, vidanges des sacs de routes après la grêle, réfection de l'enrobé (rte de Lausanne) et entretien courant
- Entretien de l'éclairage public Ch. des Essinges et Ch. du Creux
- Déblaiement neige et salage Hiver 2008-2009
- Honoraires géomètre Étude aménagement des rues

431 - Machines, matériel, outillage

Le tracteur a dû être remplacé en urgence pour un coût de Fr. 22'500.-.

44 - Parcs, promenades, cimetière

Une économie de Fr. 15'500.- a été réalisée en partie car le montant budgétisé pour l'achat de matériel pour le parc public, car certains jeux ont été réparés plutôt qu'achetés.

./.

45 - Ordures ménagères et décharge

Excédent de charges par rapport au budget Fr. 20'616.35

Les comptes présentant un dépassement significatif du budget sont les suivants :

- Achat de matériel) Création d'une zone de stockage pour les branches
- Entretien) sur le site de déchetterie
- Enlèvements des matériaux

46 - Réseaux d'égouts et épuration

Compte tenu des taxes encaissées, l'amortissement budgétaire pour les bassins de lits de roseaux a pu être comptabilisé, ainsi qu'un amortissement de Fr. 39'204.30 pour les installations.

D'autre part, la Municipalité a décidé de verser un montant de Fr. 4'000.- supplémentaire au Fr. 1'000.- budgétisé pour la provision de la vidange des lits de roseaux.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Budget :	Fr.	378'400.00
Comptes :	Fr.	370'920.60
	économie de	Fr. 7'479.40

51 à 56 - Instruction publique

Les décomptes scolaires pour l'enseignement primaire sont moins élevés que budgétés. Pour les autres frais, ils sont conformes au budget.

58 - Temples et cultes

Ce poste comprend les frais de fonctionnement facturés par les paroisses. Le détail se présente comme suit :

- | | | |
|--------------------------|-----|-----------|
| • Paroisse catholique | Fr. | 16'304.30 |
| • Paroisse de Villamont | Fr. | 121.45 |
| • Paroisse Haute-Menthue | Fr. | 1'953.35 |
| • Confrérie réformée | Fr. | 2'362.15 |

./.

6 POLICE

Budget :	Fr.	20'900.00
Comptes :	Fr.	17'466.60
	économie de	Fr. 3'433.40

Protection civile : un montant de Fr. 5'200.- encaissé à titre de contribution de remplacement est transféré au fonds de réserve.

7 SECURITE SOCIALE

Budget :	Fr.	514'800.00
Comptes :	Fr.	547'162.90
	Dépense supplémentaire	Fr. 32'362.90

Le décompte 2008 de la facture sociale a présenté un solde de Fr. 34'938.00 en faveur de l'Etat.

Pour 2009, les acomptes ont été réglés sur la base des estimations de Secri.

8 SERVICE DES EAUX

Budget :	Fr.	118'000.00
Comptes :	Fr.	170'787.00
	Revenu supplémentaire	Fr. 52'787.00

Les poste au budget n'ont pas été respecté vu notre adhésion à l'Association intercommunal de l'Eau Haut-Jorat dès 2010.

Cependant nous pouvons constater que :

- la vente de l'eau à AIAE a quasiment doublé.
- les taxes de raccordement sont supérieures à celles budgétisée
- que la consommation de l'eau « ménagère » est en légère augmentation.

Compte tenu des taxes de raccordement et de la vente de l'eau à l'AIAE, une attribution au fonds de réserve de Fr. 135'045.25 a été comptabilisée.

./.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le crédit pour le renouvellement du mobilier de la grande-salle a été liquidé par un prélèvement de Fr. 75'513.70 au fonds de réserve « 9281.10 – rénovation bâtiments ».

Le crédit pour la reprise des installations du Football-Club a coûté Fr. 181'859.55. Ce montant sera amorti par un versement annuel de fr. 9'650.-, la première fois lors de l'exercice 2009.

CONCLUSIONS

Le résultat global des comptes 2009 est nettement meilleur que prévu, notamment grâce à des rentrées fiscales plus importantes, mais aussi à l'encaissement de charges foncières ou encore à une restitution de la péréquation financière.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'accepter** les comptes de l'année 2009, ainsi que le bilan au 31 décembre 2009 tels que présentés
- **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2009



Le Municipal responsable : Serge Savoy

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2010

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Serge Savoy

Tania Giordano